

pourront demeurer durant leur séjour à Londres. Il me semble que c'est là un beau geste de reconnaissance que sauront apprécier tous les Canadiens. Certains journaux et hebdomadaires ont consacré à l'agriculture des articles dans lesquels ils conseillaient de réduire les prix des produits agricoles afin d'abaisser le coût de la vie des consommateurs. Ils ne se rendent pas compte qu'une telle mesure favoriserait le chômage et abaisserait le niveau d'existence de tous les cultivateurs canadiens. Ils oublient aussi qu'en ce moment les ouvriers peuvent acheter plus de vivres que jamais pour un dollar. Comme je l'ai souvent répété:

A little learning is a dangerous thing;
Drink deep, or taste not the Pierian spring.

Voilà pourquoi je conseille à ces gens de se renseigner sur la situation inverse. Pour leur gouverne, je me permets de consigner aux *Débats* des chiffres indiquant la proportion du revenu national touchée par les cultivateurs au cours d'un certain nombre d'années. Je tire mes renseignements d'une publication du syndicat du blé de l'Alberta, intitulée *The Budget*; il s'agit de chiffres extraits d'un récent numéro de *Canadian Banker*. Le tableau qui suit indique la proportion du revenu net des cultivateurs par rapport au revenu national net:

1926	17.0	p. 100
1927	14.9	"
1928	14.6	"
1929	9.5	"
1930	8.6	"
1931	4.5	"
1932	4.2	"
1933	4.1	"
1934	6.7	"
1935	7.6	"
1936	7.9	"
1937	8.1	"
1938	9.3	"
1939	10.8	"
1940	9.7	"
1941	8.3	"
1942	13.0	"
1943	10.7	"
1944	12.5	"
1945	9.9	"
1946	11.6	"
1947	11.3	"

Je pourrais formuler des observations fondées sur ces données, mais je signale d'abord que les cultivateurs représentent de 27½ p. 100 à 33 p. 100 de la population. Je rappelle aux députés le chiffre indiqué pour 1929, année où des gens mal intentionnés ont déclenché la crise. Il convient de noter l'écart entre le revenu antérieur à cette époque et celui des années subséquentes. Je m'en souviens parce qu'à ce moment-là je m'efforçais de rembourser des dettes contractées alors que les prix des articles que j'avais dû acheter étaient sensiblement supérieurs à ceux de 1929, voire aux prix courants des deux ou trois premières années de la récente guerre.

Le chiffre pour 1933 indique que, à cette époque, les cultivateurs canadiens ont touché, en moyenne, \$198 par ferme; c'était leur part du revenu national. Comment le montant se compare-t-il avec les recettes d'autres gens dont le travail est beaucoup moins long et moins pénible que celui des cultivateurs?

Les données pour 1941 dénotent que trois ans après l'ouverture des hostilités, les cultivateurs ne gagnaient guère plus que pendant les plus sombres années de la crise.

Le chiffre pour 1945 démontre que les cultivateurs vendaient encore les produits agricoles à des prix lamentablement bas.

Enfin, je signale que je n'ai pu me procurer les données indiquant le revenu des cultivateurs en 1948 et 1949. Je devrai peut-être me contenter d'établir une moyenne calculée d'après les chiffres déjà fournis.

Nous estimons que la loi sur le soutien des prix agricoles est nécessaire parce que,—je crois que tous les députés s'en rendent compte,—le prix des denrées que le cultivateur doit acheter pour continuer de produire ne cesse de s'accroître, tandis que, depuis plusieurs mois, le prix de certaines denrées agricoles a fléchi. Sans certaines conditions, nous ne consentirions pas à donner un caractère permanent à la mesure à l'étude. Entre autres choses, il faudrait, selon nous, établir la parité des prix agricoles et autres. Durant ces derniers mois j'ai reçu,—j'ose croire que d'autres députés sont dans le même cas,—un déluge de résolutions du syndicat des cultivateurs de l'Alberta demandant la fixation des prix au niveau de 1949. Je proposerais plutôt d'adopter la parité des prix, ce qui assurerait un niveau équitable.

Je suis cultivateur depuis assez longtemps pour savoir ce à quoi les cultivateurs ont droit. Nous avons signalé à maintes reprises qu'ils ont versé une lourde prime pour s'assurer la parité des prix à l'avenir. C'est avec un grand plaisir que j'ai entendu le ministre donner lecture de la déclaration qu'il a formulée en juillet 1944, lors de l'adoption primitive de la loi à l'étude. Il y disait que si, par suite des contingents et autres restrictions, les cultivateurs étaient obligés de vendre leurs produits moins cher durant la guerre, le Gouvernement aurait recours à la loi sur le soutien des prix agricoles.

Comme l'ont rappelé mes collègues et moi-même en diverses occasions, d'autres industries chez nous sont protégées. C'est ainsi qu'on autorise une augmentation des tarifs de transport des marchandises par chemin de fer, ce qui permet aux sociétés ferroviaires d'augmenter le salaire des cheminots. La même observation vaut pour toutes les autres